



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 72375

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le récent rapport de la Cour des comptes sur la gestion de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) de 2007 à 2012. La Cour recommande de donner un fondement juridique à toutes les primes versées par l'IRSN. Il lui demande son sentiment sur cette recommandation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement accorde la plus grande importance à l'organisation du contrôle de la sûreté nucléaire et à son amélioration continue. Dans le cadre de la révision du décret n° 2002-254 du 22 février 2002 relatif à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), le Gouvernement va veiller à ce que les conditions générales d'emploi et de travail ainsi que les garanties sociales des salariés de l'IRSN soumises au droit privé soient fondées en droit.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72375

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 132

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1512